



PAR COURRIEL

Le 1^{er} octobre 2024

Objet : Demande d'accès aux documents – Décision

V/Réf. : Statistiques - Facultés affaiblies

N/Réf. : BSM-2024-004494

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous avons traité votre demande d'accès reçue le 19 septembre 2024, laquelle se lit comme suit :

« J'aimerais obtenir les données suivantes:

- Le nombre de condamnations pour des cas de conduites avec les facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool au Québec par année entre 2018 et aujourd'hui ventilé par district judiciaire ainsi qu'en fonction du sexe de la personne accusée.
- J'aimerais aussi savoir quelle est la proportion de ces condamnations par rapport à l'ensemble des condamnations par district judiciaire (condamnation pour conduite capacité affaiblies/nombre total de condamnation toute causes confondues) par année. »

(Transcription intégrale)

Décision

Nous donnons suite à votre demande. Vous trouverez ci-joint les données en réponse à celle-ci.

... 2

Recours

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, reading "Marie-Claude Daraiche". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

Marie-Claude Daraiche, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. 2

AVIS DE RECOURS

RÉVISION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

a) POUVOIR

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

MONTRÉAL

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 514 844-6170

b) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un enregistrement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente (30) jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) POUVOIR

L'article 147 de la Loi sur l'accès stipule qu'une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant le juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission, y compris une ordonnance de la Commission rendue au terme d'une enquête, ou, sur permission d'un juge de cette Cour, d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) DÉLAIS ET FRAIS

L'article 149 de la Loi sur l'accès stipule que l'appel est formé par le dépôt auprès de la Cour du Québec d'un avis à cet effet précisant les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel.

L'avis d'appel doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les trente (30) jours qui suivent la date de la réception de la décision finale par les parties.

c) PROCÉDURE

Selon l'article 151 de la Loi sur l'accès, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix (10) jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Le secrétaire de la Commission transmet au greffe, pour tenir lieu de dossier conjoint, un exemplaire de la décision contestée et les pièces de la contestation.

Volumétrie des causes criminelles fermées¹ avec au moins un chef d'infraction de conduite avec les facultés affaiblies² en fonction du sexe de l'accusé

Par district judiciaire et pour l'ensemble du Québec
Année civile 2018 à 2024*

Districts judiciaires	Sexe	Nombre de causes fermées ³ avec condamnation sur au moins un chef ciblé ⁴							Nombre de causes fermées ³ avec condamnation sur au moins un chef ciblé par rapport au nombre de causes fermées ³ avec condamnation						
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
01: ABITIBI	Femme	168	192	120	193	204	132	117	15,9 %	16,3 %	16,7 %	21,9 %	22,5 %	17,2 %	18,2 %
	Homme	353	362	226	279	240	234	212	8,9 %	9,4 %	9,7 %	9,1 %	8,2 %	8,5 %	9,3 %
	Inconnu	2	2		1				8,7 %	33,3 %		50,0 %			
	Ensemble des sexes	523	556	346	473	444	366	329	10,4 %	11,0 %	11,3 %	12,0 %	11,5 %	10,4 %	11,3 %
02: ARTHABASKA	Femme	26	26	26	22	38	36	28	26,3 %	18,2 %	27,1 %	22,0 %	33,6 %	32,1 %	28,3 %
	Homme	108	138	93	80	103	125	103	12,9 %	22,9 %	18,0 %	15,4 %	24,3 %	22,7 %	23,3 %
	Inconnu	1							25,0 %						
	Ensemble des sexes	135	164	119	102	141	161	131	14,3 %	21,9 %	19,4 %	16,5 %	26,3 %	24,3 %	24,2 %
03: BEAUCE	Femme	27	27	27	35	36	58	40		27,3 %	23,9 %	17,2 %	17,3 %	35,2 %	31,7 %
	Homme	2	91	96	122	157	172	125	18,2 %	16,5 %	18,8 %	16,7 %	20,3 %	18,3 %	19,7 %
	Inconnu	170	96	19	3	2	2	1	15,4 %	17,2 %	16,2 %	8,1 %	8,0 %	16,7 %	50,0 %
	Ensemble des sexes	172	214	142	160	195	232	166	15,4 %	17,7 %	19,2 %	16,5 %	19,4 %	20,8 %	21,8 %
04: BEAUHARNOIS	Femme	80	104	81	84	89	77	58	12,9 %	18,2 %	19,3 %	20,6 %	25,6 %	17,3 %	20,9 %
	Homme	362	367	220	222	249	268	183	11,2 %	13,0 %	10,2 %	10,7 %	12,8 %	12,3 %	12,7 %
	Inconnu														
	Ensemble des sexes	442	471	301	306	338	345	241	11,5 %	13,8 %	11,7 %	12,3 %	14,7 %	13,2 %	14,1 %
05: BEDFORD	Femme	29	35	44	27	32	34	37	16,2 %	17,1 %	20,6 %	12,8 %	14,9 %	14,2 %	16,9 %
	Homme	138	116	126	108	85	122	80	11,1 %	9,4 %	12,7 %	10,2 %	8,5 %	11,4 %	8,1 %
	Inconnu	30	27	2					8,7 %	16,7 %	15,4 %				
	Ensemble des sexes	197	178	172	135	117	156	117	11,2 %	11,1 %	14,1 %	10,6 %	9,7 %	11,9 %	9,7 %
06: BONAVENTURE	Femme	3	7	6	3	2	8		6,0 %	11,9 %	18,8 %	9,4 %	4,5 %	22,9 %	
	Homme	27	34	26	31	18	20	11	6,9 %	9,9 %	8,4 %	11,8 %	7,2 %	9,5 %	7,5 %
	Inconnu														
	Ensemble des sexes	30	41	32	34	20	28	11	6,8 %	10,2 %	9,4 %	11,6 %	6,8 %	11,4 %	6,1 %
07: CHICOUTIMI	Femme	48	100	76	59	69	69	60	14,9 %	24,8 %	28,1 %	20,9 %	20,8 %	18,3 %	24,0 %
	Homme	230	205	77	120	109	142	126	11,1 %	11,0 %	6,0 %	7,0 %	7,4 %	10,2 %	12,5 %
	Inconnu	1	1						12,5 %	11,1 %					
	Ensemble des sexes	279	306	153	179	178	211	186	11,6 %	13,5 %	9,8 %	8,9 %	9,8 %	11,9 %	14,8 %
08: DRUMMOND	Femme	8	30	35	34	41	33	31	11,8 %	20,7 %	24,5 %	19,8 %	25,3 %	17,4 %	17,8 %
	Homme	38	104	109	116	121	117	113	9,0 %	11,7 %	13,9 %	11,3 %	14,1 %	11,4 %	14,9 %
	Inconnu	93	55	4	2				9,8 %	14,0 %	6,7 %	9,5 %			
	Ensemble des sexes	139	189	148	152	162	150	144	9,7 %	13,3 %	15,0 %	12,4 %	15,8 %	12,3 %	15,4 %
09: GASPÉ	Femme	13	22	16	14	12	18	9	10,4 %	20,4 %	16,0 %	22,6 %	26,7 %	19,6 %	17,6 %
	Homme	69	77	68	70	36	47	62	12,7 %	17,2 %	16,0 %	15,4 %	10,5 %	12,4 %	19,6 %
	Inconnu	1							33,3 %						
	Ensemble des sexes	83	99	84	84	48	65	71	12,4 %	17,8 %	16,0 %	16,2 %	12,4 %	13,8 %	19,9 %
10: BAIÉ-COMEAU	Femme	13	20	16	13	11	20	6	11,3 %	14,3 %	17,2 %	17,1 %	10,0 %	19,4 %	12,2 %
	Homme	67	72	49	63	27	46	22	11,5 %	14,4 %	16,0 %	12,6 %	6,7 %	12,2 %	9,4 %
	Inconnu														
	Ensemble des sexes	80	92	65	76	38	66	28	11,4 %	14,3 %	16,3 %	13,2 %	7,4 %	13,8 %	9,9 %
11: GATINEAU	Femme	102	89	75	84	64	96	45	13,9 %	14,5 %	16,1 %	16,3 %	11,6 %	18,6 %	15,0 %
	Homme	326	263	209	226	215	258	176	8,2 %	8,4 %	8,6 %	9,5 %	8,8 %	10,0 %	10,1 %
	Inconnu						1							50,0 %	
	Ensemble des sexes	428	352	284	310	279	355	221	9,1 %	9,4 %	9,8 %	10,7 %	9,3 %	11,4 %	10,8 %
12: IBERVILLE	Femme	29	44	42	43	32	46	37	13,6 %	21,6 %	24,3 %	17,1 %	15,4 %	21,9 %	31,9 %
	Homme	138	162	77	67	77	94	75	10,0 %	15,1 %	11,1 %	9,0 %	10,3 %	12,1 %	13,5 %
	Inconnu	1							100,0 %						
	Ensemble des sexes	168	206	119	110	109	140	112	10,6 %	16,2 %	13,7 %	11,1 %	11,4 %	14,2 %	16,7 %
13: JOLIETTE	Femme	64	69	57	60	66	86	62	14,8 %	18,3 %	19,5 %	19,3 %	21,7 %	21,9 %	25,6 %
	Homme	255	292	211	216	200	247	182	9,4 %	10,7 %	12,5 %	11,1 %	10,6 %	11,5 %	12,5 %
	Inconnu	1						1	10,0 %						100,0 %
	Ensemble des sexes	320	361	268	276	266	333	245	10,2 %	11,6 %	13,6 %	12,2 %	12,1 %	13,1 %	14,4 %
14: KAMOURASKA	Femme	26	28	11	19	20	12	15	22,4 %	20,1 %	12,2 %	18,3 %	23,8 %	11,9 %	17,6 %
	Homme	124	122	68	73	50	98	69	13,1 %	15,8 %	11,0 %	11,8 %	8,9 %	16,6 %	18,2 %
	Inconnu														
	Ensemble des sexes	150	150	79	92	70	110	84	14,1 %	16,4 %	11,1 %	12,8 %	10,9 %	15,9 %	18,1 %
15: LABELLE	Femme	21	14	20	25	20	17	18	13,4 %	9,2 %	21,1 %	20,0 %	18,0 %	15,0 %	20,0 %
	Homme	99	65	79	57	64	90	59	10,8 %	9,4 %	13,3 %	10,0 %	11,7 %	14,6 %	15,6 %
	Inconnu														
	Ensemble des sexes	120	79	99	82	84	107	77	11,2 %	9,4 %	14,3 %	11,8 %	12,7 %	14,7 %	16,4 %
16: FRONTENAC	Femme	1	11	11	13	21	12	15	100,0 %	18,3 %	13,6 %	19,1 %	25,3 %	16,0 %	25,9 %
	Homme	1	46	50	26	48	59	41	16,7 %	13,7 %	13,1 %	10,0 %	14,1 %	17,1 %	17,9 %
	Inconnu	83	31	2					114,4 %	10,3 %	6,7 %				
	Ensemble des sexes	85	88	63	39	69	71	56	11,5 %	12,6 %	12,8 %	11,8 %	16,2 %	16,9 %	19,4 %
17: MINGAN	Femme	19	13	13	14	11	16	18	11,6 %	8,8 %	10,9 %	17,1 %	9,1 %	16,7 %	29,5 %
	Homme	72	58	56	51	61	53	26	9,6 %	6,8 %	12,0 %	10,2 %	11,1 %	10,9 %	8,6 %
	Inconnu														
	Ensemble des sexes	91	71	69	65	72	69	44	10,0 %	7,1 %	11,8 %	11,2 %	10,7 %	11,8 %	12,2 %
18: MONTMAGNY	Femme	1	12	16	21	22	12	11	100,0 %	20,0 %	19,8 %	38,2 %	25,0 %	17,6 %	15,9 %
	Homme	4	34	52	46	52	45	32	23,5 %	13,0 %	15,4 %	14,1 %	15,5 %	14,5 %	11,8 %
	Inconnu	81	29	4	3				14,1 %	14,1 %	9,8 %	30,0 %			
	Ensemble des sexes	86	75	72	70	74	57	43	14,5 %	14,2 %	15,7 %	17,9 %	17,5 %	15,0 %	12,5 %
19: MONTRÉAL	Femme	56	56	38	34	40	50	44	4,1 %	4,3 %	5,3 %	4,4 %	4,9 %	5,8 %	5,9 %
	Homme	230	218	133	179	162	189	160	2,1 %	2,4 %	2,2 %	2,6 %	2,3 %	2,6 %	2,8 %
	Inconnu	3	1						2,7 %	2,6 %					
	Ensemble des sexes	289	275	171	213	202	239	204	2,4 %	2,6 %	2,5 %	2,8 %	2,6 %	3,0 %	3,1 %
20: PONTIAC	Femme	4	5	2		3	4	6	17,4 %	23,8 %	8,3 %		23,1 %	22,2 %	26,1 %
	Homme	29	9	14	22	11	22	22	20,0 %	10,3 %	19,4 %	17,9 %	9,2 %	17,3 %	19,1 %
	Inconnu														
	Ensemble des sexes	33	14	16	22	14	26	28	19,5 %	13,0 %	16,7 %	15,3 %	10,5 %	17,9 %	20,3 %
21: QUÉBEC	Femme	105	129	112	115	85	104	73	9,5 %	12,6 %	14,1 %	13,5 %	14,5 %	14,4 %	14,0 %
	Homme	407													